



Participation de l'UIHJ à une conférence organisée par la FNTC

L'UIHJ a assisté le 1^{er} décembre 2011 à Paris à une conférence organisée par la Fédération nationale des tiers de confiance sur le thème de l'identité numérique de confiance.

La FNTC est une fédération professionnelle dont les statuts sont régis par les dispositions du Code du travail français. Elle a été créée sous l'égide du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables de France, du Conseil national des greffiers de tribunaux de commerce de France, de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et d'un groupe formé des principales sociétés offrant des prestations de services dans le domaine des documents dématérialisés auxquels se sont joints des experts et des associations reconnus dans le domaine des échanges et de la sécurisation des documents électroniques.

Parmi les objectifs de la FNTC il faut mentionner :

- la représentation de la profession des tiers de confiance, tant en France qu'à l'étranger, auprès des pouvoirs publics, des groupements de normalisation et des organisations professionnelles,
- l'animation d'une réflexion permanente sur les questions d'ordre organisationnel ou technique se rapportant aux domaines cités, permettant ainsi de proposer et promouvoir des normes, standards et nomenclatures pour améliorer l'efficacité et la sécurité des services ainsi que l'interopérabilité entre les systèmes,
- la promotion de l'éthique professionnelle ainsi que de la qualité et la pérennité des services rendus,
- la définition d'un référentiel de qualité de service permettant de décerner un label aux membres

de la Fédération répondant aux conditions d'attribution,

- la promotion du label auprès des institutions ou organismes publics ou privés et plus largement auprès de tous les utilisateurs susceptibles de recourir aux services proposés par les membres de la Fédération,
- le développement de la coopération au sein des domaines cités et entre les industries connexes, à l'échelon national, européen et international (source : www.fntc.org)

L'UIHJ est tout récemment devenue membre de la FNTC. Leo Netten, président de l'UIHJ, a tenu à marquer de sa présence la première participation de notre organisation à une manifestation organisée par la FNTC.

Le président Netten était entouré de son secrétaire général, Françoise Andrieux, et de son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon. La conférence s'est déroulée dans l'amphithéâtre mis à disposition par la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à Paris. Les travaux se sont déroulés en présence du préfet Bertrand Maréchaux, directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Après les mots d'accueil d'Alain Bobant, président de la FNTC, Arnaud Belleil, directeur associé de Security.Com a traité du thème de l'anonymat et du pseudo-anonymat : l'autre versant de l'identité numérique. François Coupez, avocat, a présenté la réputation numérique et le droit à l'oubli.

Une table ronde animée par Pascal Colin, président exécutif de la FNTC, a réuni le préfet Maréchaux et Fabrice Mattatia, représentant de la Caisse des dépôts et consignations pour le projet IdéNum. Les deux orateurs ont évoqué les avancées dans les domaines de la Carte nationale d'identité numérique et du label IdéNum.

La réunion s'est achevée par la 9^e édition des trophées de l'innovation des tiers de confiance, décernés aux sociétés Ariadnext et Sogelink, et par la 2^e édition de la promotion de la confiance, décernée à l'ANTS.

Le président Netten s'est déclaré particulièrement intéressé par cette réunion, à laquelle ont assisté près d'une centaine de participants. Il s'est réjoui des très grandes opportunités offertes par l'adhésion de l'UIHJ à la FNTC.

Participation of the UIHJ at a Seminar Organised by the FNTC

On 1 December 2011 in Paris, the UIHJ attended a seminar organised by the National Federation of Trusted Third parties (FNTC) on the topic of Trusted Digital Identity.

The FNTC is a trade association whose statutes are governed by the provisions of the French Labour Code. It was created under the aegis of the Supreme Council of the Order of Chartered Accountants of France, the National Council of Registrars of Commercial Courts of France, the National Chamber of Judicial Officers of France and a group of leading companies offering services in the field of paperless documents joined by experts and associations recognized in the field of trade and the securing electronic documents.

The following objectives of the FNTC should be mentioned:

- The representation of the profession of Trusted Third Parties, both in France and abroad, with public authorities, standardization groups and professional organizations,
- The facilitation of a continuous reflection on organizational issues or technical areas relating to the above topics, thus allowing to propose and promote norms, classifications and standards to improve efficiency and security services and the interoperability between systems,
- The promotion of professional ethics and the quality and sustainability of services,
- The definition of a quality reference service to issue a label to members of the Federation meeting the eligibility requirements,



- The promotion of the label to institutions or public or private organizations and more widely to all users likely to use services offered by members of the Federation,
- The development of cooperation in the above mentioned areas and related industries at national, European and international levels (source: www.fntc.org).

The UIHJ recently joined the FNTC. Leo Netten, president of the UIHJ wanted to mark his presence to the first attendance of our organization to an event set by the FNTC.

President Netten was accompanied by his Secretary General, Françoise Andrieux, and his 1st Secretary, Mathieu Chardon. The seminar took place in the Amphitheatre lent by the French National chamber of Judicial Officers in Paris. Works took place in the presence of Prefect Bertrand Maréchaux, Director of the National Agency of Secured Titles of France (ANTS).

After the welcome words of Alain Bobant, President of the FNTC, Arnaud Belleil, Vice-Director of Cecurity.com made a presentation on the topic of anonymity and pseudo-anonymity: the other side of Digital Identity. François Coupez, lawyer, talked about Digital reputation and the right to oblivion.

A round table chaired by Pascal Colin, executive president of the FNTC, included Prefect Maréchaux together with Fabrice Mattatia, representative of the Agency of Deposit and Consignment of France on the IdeNum project. The two speakers evoked the work in progress in the fields of Digital National Identity Card and the IdeNum label.

The meeting ended with the 9th edition of the Trophies of Innovation of Trusted Third Parties, awarded to two companies, Ariadnext and Sogelink, and by the 2nd edition of the Promotion of Trust, awarded to the ANTS.

President Netten declared very interested by the seminar, attended by nearly a hundred participants. He said he looked forward to the many opportunities lying ahead between the UIHJ and the FNTC.

L'exécution des décisions de justice dans l'espace francophone

Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ a participé au colloque organisé à la Cour de cassation à Paris le 23 mars 2012 par l'AHJUCAF sur le thème de « L'exécution des décisions de justice dans l'espace francophone ».

Une justice n'a de sens que si les décisions sont exécutées

Devant une nombreuse assistance, au cœur de la magnificence de la Grand 'Chambre de la Cour suprême de France les intervenants se succédèrent tout au long de la journée après les propos introductifs du premier président de la Cour de cassation, Vincent Lamanda, qui rappela qu'un État de droit ne mérite cette qualification que s'il organise l'exécution des décisions rendues par l'ordre judiciaire.

Ghaleb Ghanem, président de l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (Ahjucaf), rappela que cette organisation avait deux objectifs :

- Favoriser l'entraide et la coopération entre les institutions judiciaires membres
- Promouvoir le rôle des hautes juridictions dans la régulation des décisions de justice et l'harmonisation du droit des États membres.

Martine Anstett, représentant l'Organisation internationale de la francophonie évoqua la rencontre qui eut lieu en février 2008 entre les ministres de la justice francophone et dont les buts suivants émergèrent :

- L'amélioration de la qualité de la justice
- La réduction des délais
- L'exécution pleine des décisions de justice

Au cours de la première table ronde concernant l'exécution des décisions pénales, Jacques Mayaba, président de la chambre judiciaire de la Cour suprême du Bénin déclara qu'une justice n'existe et n'a de sens que lorsque ses décisions sont exécutées. Au cours de son intervention, il souleva le problème de l'exécution des décisions pénales au Bénin et s'interrogea sur l'effectivité de l'exécution des décisions pénales dans ce pays.

Jacques Buisson, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation française, déclara que les préoccupations de la France rejoignent celle du Bénin, compte tenu de la filiation juridique existant entre ces deux pays. En France, dit-il, l'exécution

pénale a longtemps été délaissée par la doctrine et les praticiens jusqu'à ce que l'on se rende compte que l'exécution des peines commandait la crédibilité du système judiciaire pénal. Il se félicita donc de l'arrivée en France d'une véritable politique législative visant à l'amélioration de l'exécution des décisions pénales.

Pour clôturer cette première partie, Pascal Turlan, conseiller au sein de la Cour pénale internationale, rappela que les juridictions pénales internationales ont été créées pour répondre à un manque d'effectivité de certaines normes juridiques (la première Cour pénale ayant été instituée par le traité de Rome en 1957). Les pouvoirs de la Cour pénale internationale concernent la pure administration par les mesures conservatoires et s'étendent jusqu'au mandat d'arrêt et de comparution. Les États ont le devoir de coopérer avec la Cour, ce qui n'est pas sans poser problème compte tenu de leur attachement à leur souveraineté.

La deuxième table ronde concernant l'exécution des décisions civiles prit alors place. Ghaleb Ghanem, premier président honoraire de la Cour de cassation du Liban, fit part de l'expérience libanaise qui voit l'exécution de ses jugements confiée à un Bureau de l'exécution. Au Liban, les principes fondamentaux de l'exécution reposent sur le respect de l'idée d'accélération de l'exécution, la non-dispersion des compétences légales, qui confie les plus larges pouvoirs au chef du Bureau de l'exécution et l'introduction de conditions strictes quant à la réalisation de la saisie immobilière. Il souligna enfin combien la réalité sur le terrain pouvait s'avérer difficile, notamment quand les situations politiques, la guerre se mêlent ou influent sur le système judiciaire.

Jean-Louis Gillet, secrétaire général de l'Ahjucaf, développa l'expérience française. Exécuter, dit-il, peut s'entendre de façon stricte par une application sans atténuation ou de façon souple en n'occultant pas le rapport de force entre le créancier et le